



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICE
D'ORGANISATION DE SEJOURS DE VACANCES
D'ETE 2023-2024 POUR LES ENFANTS ET LES
ADOLESCENTS VINCENNOIS. LOT N°2 STAGE
D'EQUITATION EN FRANCE (HORS HAUTE
SAVOIE) POUR LES ENFANTS AGES ENTRE 6 A
12ANS.**

**DÉCISION N° DM-22-445
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP le 25 août 2022 relatif à l'organisation de séjours de vacances d'été 2023-2024 pour les enfants et les adolescents Vincennois.

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'association PEP Découvertes, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement pour le lot n°2 relatif au stage d'équitation en France (hors haute Savoie) pour les enfants âgés entre 6 à 12ans.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société VELLS, 18 rue de Trévise 75009 Paris représentée par Monsieur Philippe BENOLIEL pour le lot n°2 relatif au stage d'équitation en France (hors haute Savoie) pour les enfants âgés entre 6 à 12ans du marché d'organisation de séjours de vacances d'été 2023-2024 pour les enfants et les adolescents vincennois.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, pour les vacances d'été de l'année 2023. Il pourra être reconduit 1 fois, pour la même durée, pour les vacances d'été de l'année 2024. La reconduction est tacite.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires, sur la base d'un bordereau de prix unitaires annexé à l'acte d'engagement

Les prestations relatives au lot n°2 : Stage d'équitation en France (Hors Haute Savoie) donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, sans indication de montants mais avec une quantité minimum de 10 enfants, et maximale de 30 enfants.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221130-lmc1H10288H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/11/2022
Date de Publication : 30/11/2022